

SG AMUNDI ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT - P

ACTION ■

Article 8 ■ Label ISR

REPORTING

Communication
Publicitaire

30/06/2023

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : 1 107,37 (EUR)

Date de VL et d'actif géré : 30/06/2023

Code ISIN : (C) FR0000444275

Code Bloomberg : SGEUETH FP

Actif géré : 126,48 (millions EUR)

Devise de référence du compartiment : EUR

Devise de référence de la classe : EUR

Indice de référence : Aucun

Indice comparatif : 100,0% MSCI EUROPE IMI

Objectif d'investissement

L'objectif du fonds est de participer à l'évolution des marchés actions européens en sélectionnant des valeurs dont l'activité est liée au développement durable et principalement à l'Environnement, tout en tenant compte de critères extra-financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise).

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique : Fonds Commun de Placement (FCP)

Date de création de la classe : 20/05/2000

Eligibilité : Compte-titres, Assurance-vie

Eligible PEA : Oui

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Souscription minimum: 1ère / suivantes :

1 millième part(s)/action(s)

Frais d'entrée (maximum) : 2,00%

Frais courants : 1,84% (prélevés)

Frais de sortie (maximum) : 0,00%

Durée minimum d'investissement recommandée : > à 5 ans

Commission de surperformance : Non

Nom du fonds maître : AMUNDI VALEURS DURABLES

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



A : Le 12/03/2003, le fonds a changé de classification en passant à une classification "Actions des pays de l'Union européenne".

B : Le 29/07/2013, le fonds a changé de classification en passant à une classification "Actions internationales".

C : Le 02/12/2013, la gestion financière du fonds a été déléguée à Amundi.

D : Fonds devient nourricier

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le	
Depuis le	30/12/2022	31/05/2023	31/03/2023	30/06/2022	30/06/2020	29/06/2018	28/06/2013	31/05/2000
Portefeuille	3,16%	0,13%	-2,09%	0,38%	8,80%	10,07%	48,70%	9,05%
Ecart Indice Comparatif	-7,33%	-2,10%	-4,13%	-15,15%	-29,04%	-	-	-

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Portefeuille	-23,16%	15,17%	6,07%	30,43%	-10,56%	7,00%	-5,37%	14,24%	-0,88%	18,15%
Ecart Indice Comparatif	-11,91%	-9,78%	-	-	-	-	-	-	-	-

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

! L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant plus de > à 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Indicateurs (Source : Amundi)

Nombre de lignes en portefeuille

66

Principaux émetteurs en portefeuille (% d'actifs, source : Amundi)

Portefeuille	
DASSAULT SYSTEMES SE	3,41%
ABB LTD	3,27%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3,25%
LEGRAND SA	3,22%
PRYSMIAN SPA	3,16%
SAP SE	3,10%
AKZO NOBEL NV	3,04%
FERROVIAL SE	3,03%
BOUYGUES SA	2,90%
UNITED UTILITIES GROUP PLC	2,89%
Total	31,27%

Les titres mentionnés ne doivent pas être considérés comme des recommandations d'achat ou de vente d'un titre donné.

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité du portefeuille	19,40%	15,87%	19,44%	17,73%

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

ACTION ■

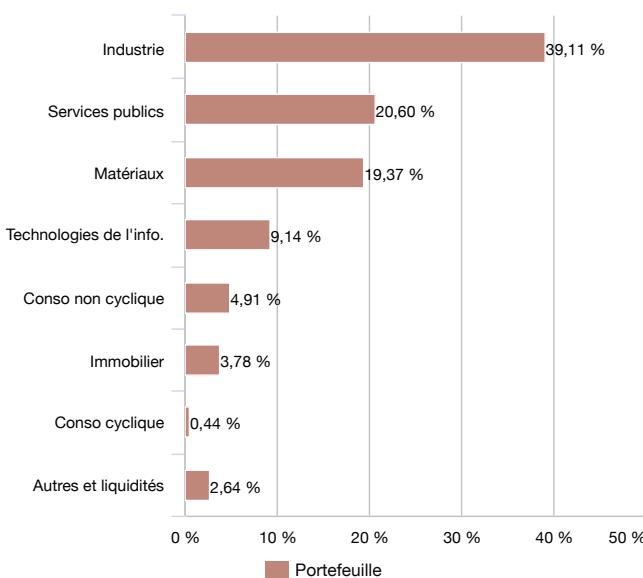
Commentaire de gestion

Au cours du mois de juin, les indicateurs économiques ont surpris à la hausse aux Etats-Unis, à la baisse en Europe et en Chine. Dans les grandes économies avancées, le reflux de l'inflation, très marqué sur les indices généraux, a été beaucoup moins net sur les indices sous-jacents. La BCE a relevé une nouvelle fois ses taux d'intérêt alors que la Fed a marqué une pause, sans toutefois signaler la fin de son cycle haussier, et que la PBoC (banque centrale chinoise) a baissé les siens. Les actions mondiales ont fortement progressé ce mois-ci, les investisseurs spéculant sur la résilience de l'économie et les différentes décisions de politiques monétaires des banques centrales. Les marchés de la Zone Euro font mieux que les marchés hors zone Euro, avec en tête l'Italie, l'Espagne et la France. En Europe au niveau sectoriel, tous les secteurs sont en hausse sauf la santé et les services de communications. En tête, le secteur bancaire et la consommation discrétionnaire. Les valeurs cycliques ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs défensives. Les valeurs de croissance sous-performent les valeurs dites « Value ».

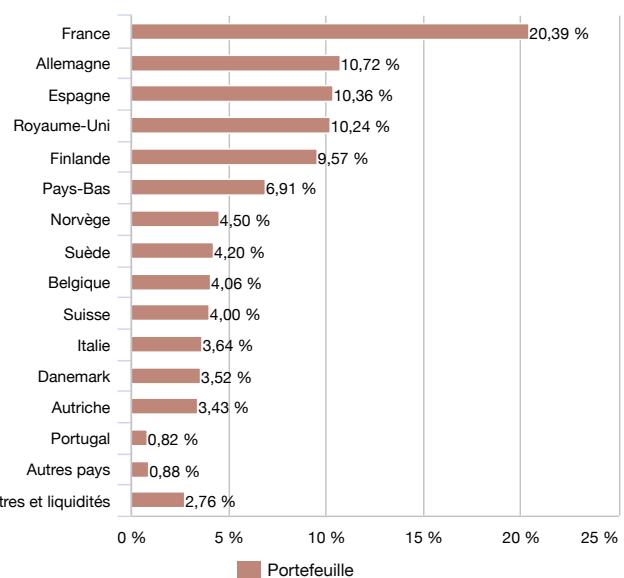
Parmi les meilleurs contributeurs à la performance nous retrouvons Prysmian, Knorr Bremse et Legrand. A l'inverse, les performances de Stora Enso, Valmet et Pennon ont pesé sur la performance du fonds.

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Répartition sectorielle (Source : Amundi) *



Répartition géographique (Source : Amundi) *



* Hors prise en compte des produits dérivés.

* Hors prise en compte des produits dérivés.

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

ACTION ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

ISR selon Amundi

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)



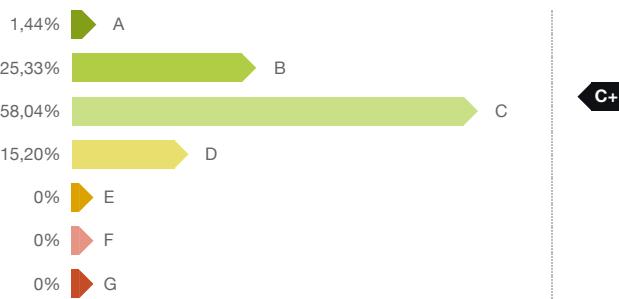
Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1-Exclusion des notes E, F et G¹
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure ou égale à C
- 3-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence/univers d'investissement
- 4-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille²

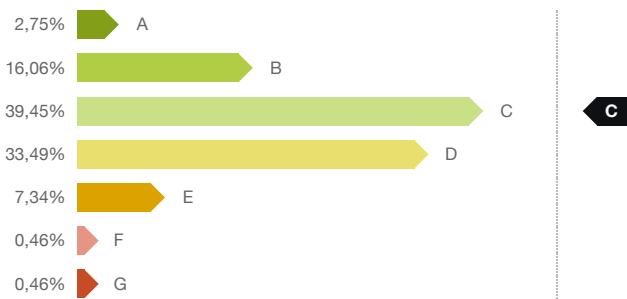
Note ESG moyenne (source : Amundi)

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Du portefeuille²



De l'univers de référence³



Evaluation par critère ESG (Source : Amundi)

	Portefeuille	Indice
Environnement	C+	C
Social	C+	C
Gouvernance	C	C-
Note Globale	C+	C

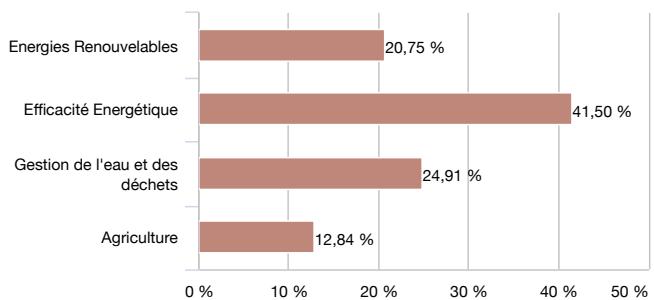
Couverture de l'analyse ESG² (Source : Amundi)

	Portefeuille	Indice
Nombre d'émetteurs	67	215
% du portefeuille noté ESG ²	100%	100%

Label ISR



Répartition thématique



¹ En cas de la dégradation de la notation d'un émetteur en E, F ou G, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. Une tolérance est autorisée pour les fonds buy and hold.

² Titres notables sur les critères ESG, hors liquidités.

³ L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le code de transparence du fonds disponible sur les sites de la société de gestion et de l'AFG <http://www.agf.asso.fr>.

ACTION ■

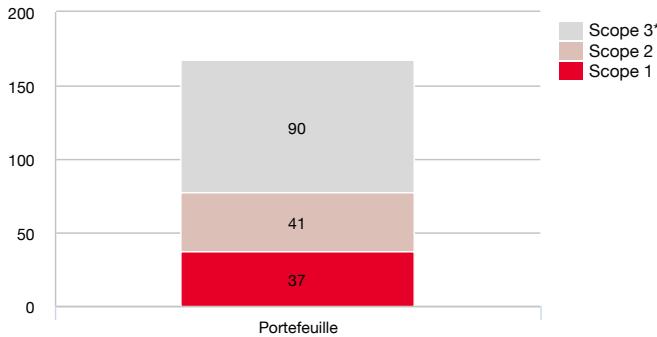
Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.
« L'univers d'investissement auquel le fonds se compare est le MSCI Europe IMI »

Environnement¹

Intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires

Total en tCO2 / M€ (portefeuille/indice) : 168 /



Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO2 équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).

* fournisseurs de premier rang uniquement

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) :

99,05%

Social²

Mixité des Managers



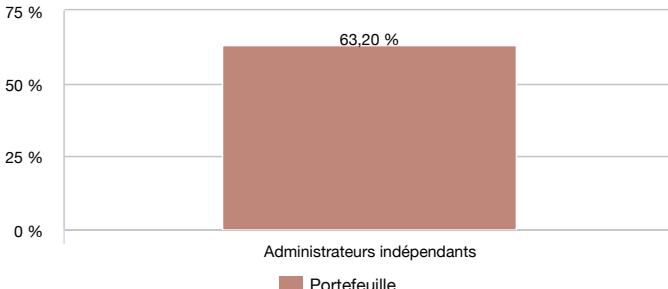
Pourcentage de femmes cadres parmi le total des cadres de l'entreprise. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) :

94,92%

Gouvernance⁴

Indépendance du Conseil d'Administration



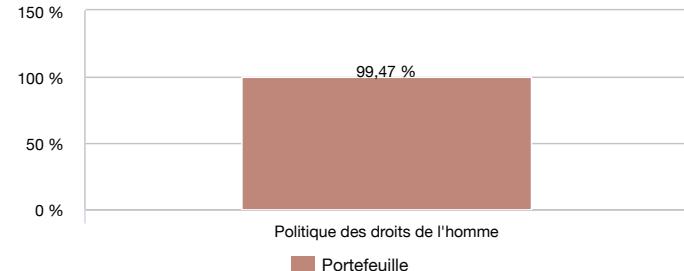
Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) :

100%

Respect des droits Humains

Travail décent et liberté d'association



Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture

100%

Sources et définitions

1. Indicateur Environnement. Indicateur inchangé : Intensité en émissions carbone. Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO2, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO2.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, dans ce reporting nous faisons le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influer.

2. Indicateur Social: Pourcentage de femmes managers. Pourcentage de femmes cadres parmi le total des cadres de l'entreprise. S'il existe une répartition en pourcentage par catégorie, comme les cadres supérieurs, les cadres supérieurs, les cadres moyens, les cadres subalternes, nous considérons alors le pourcentage de femmes cadres moyens. Pourcentage de femmes cadres = nombre de femmes cadres/nombre total de cadres*100. Fournisseur de données : Refinitiv.

3. Indicateur Gouvernance. Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Refinitiv.

4. Indicateur Respect des Droits Humains. Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Cet indicateur permet de mieux prendre en compte les enjeux fondamentaux des droits humains. Fournisseur de données : Refinitiv.

*Il est toutefois possible que de manière ponctuelle cet objectif ne soit pas atteint.